

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 12 mars 2026 à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de Madame Géraldine JEROME, Maire de Xambes.

Sur convocation du maire en date du 05 mars 2026, étaient présents :

Mmes JEROME, PAPONNET, BAUSSAY, DUPAS et MM, JONQUET, REGEON, GUYNOUARD, TESSIER, BOUYER, BARDEAU formant la majorité des Membres en exercice.

Absent excusé : néant.

Monsieur Cédric REGEON est nommé secrétaire à l'ouverture de la séance.

1 – Compte de gestion 2025.

Madame la Maire expose au Conseil Municipal :

Le Trésorier de Xambes a adressé à la Commune le compte de gestion de l'année 2024 du budget principal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les opérations sont justifiées ;

Le Conseil municipal statuant sur :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- L'exécution du budget de la Commune de Xambes pour l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- La Comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnatrice, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POUR : 11 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

2 – Compte administratif 2025.

Le Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean BARDEAU, a délibéré sur le compte administratif de la commune, pour l'exercice 2024, dressé par Madame Géraldine JEROME, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation du compte administratif, comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reportés		359 281,53	2 461,05		2 461,05	359 281,53
Opération de	370 074,32	395 375,75	76 604,84	23 854,18	446 679,16	419 229,93
TOTAUX	370 074,32	754 657,28	79 065,89	23 854,18	449 140,21	778 511,46
Résultats de clôture		384 582,96	55 211,71		449 140,21	329 371,25
Restes à réaliser			1 738,00		1 738,00	
Totaux cumulés			56 949,71			327 633,25
RESULTAT DEFINITIFS		384 582,96	56 949,71			327 633,25

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 10 voix pour, Madame la Maire ayant quittée la salle,

- Donne acte à Madame la Maire de la présentation du Compte Administratif 2024 du budget principal de la commune,
- Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau du résultat de fonctionnement de l'exercice et du fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR : 10 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00 Madame la Maire n'a pas pris part à la délibération

3 – Devis fenêtres et porte du bar.

Madame la Maire a demandé des devis concernant le remplacement des fenêtres et porte du bar.

Les entreprises MORISSET et Menuiserie 2000 ont été sollicitées et ont faites des propositions.

A la lecture de ces devis, il apparaît que les menuiseries sont en PVC, or, le bar de Xambes se situe dans le Périmètre Délimité Abords de l'église Notre-Dame-de-Tous-les-Biens.

Il semblerait que le PLUI autorise la pose d'huisseries en PVC dans le cadre de l'aménagement d'un commerce mais ces dispositions ne s'appliqueraient pas au logement situé au-dessus du commerce.

Des interrogations se posent également quant aux couleurs préconisées par le PLUI.

Une consultation du service urbanisme de la Communauté de Communes s'impose.

4 – Inscription de chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Ce point est reporté à une date ultérieure car la commune d'Ambérac n'a pas encore délibérée sur l'intégration, dans son patrimoine, des chemins appartenant à l'Association Foncière Coulonges-Xambes qui est en cours de dissolution.

Un fois cette délibération prise, l'Association Foncière pourra être dissoute et la commune de Xambes deviendra propriétaire d'un chemin qui doit être inscrit au PDIPR.

5 – Questions diverses.

- Madame la Maire fait un point sur les litiges existants entre les locataires communaux du 27 rue principale et leurs voisins.
- Une information sera faite concernant les conteneurs laissés sur le trottoir en dehors des jours de collecte des ordures ménagères.
- Monsieur TESSIER porte à la connaissance de l'assemblée le bilan de l'opération « j'aime la nature propre ».
- Madame la Maire fait le bilan du mandat 2020-2026.

Séance levée à 20 heures 51minutes

La Maire

Géraldine JEROME



Le Secrétaire

Cédric REGEON

